



# COMMUNE D'AUTIGNY

## RAPPORT DE GESTION relatif aux comptes 2025



## Table des matières :

## Table des matières

1.	Préambule :.....	4
2.	Conseil communal .....	5
3.	Gestion administrative et entretien de la commune .....	5
3.1	Personnel fixe .....	5
3.2	Personnel auxiliaire .....	6
4.	Commissions.....	6
4.1	Commission financière .....	6
4.2	Commission d'aménagement.....	6
4.3	Commission des naturalisations.....	6
4.4	Commission du Feu et Spécialiste communale du Feu .....	7
5.	Délégations .....	7
5.1	Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles.....	7
5.2	Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL) .....	7
5.3	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI).....	7
5.4	Réseau Santé Sarine (RSS) .....	7
5.5	Crèches et accueil familial de jour.....	8
5.6	Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny.....	8
5.6.1	Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN) .....	8
5.6.2	Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) .....	8
5.7	Gestion des déchets .....	9
5.8	Sylviculture, gestion du domaine forestier communal.....	9
5.9	Bibliothèque Régionale (BRA).....	9
5.10	Relations au niveau du district .....	9
6.	Collaborations intercommunales Autigny-Chénens- Cottens .....	10
6.1	Cercle scolaire intercommunal .....	10
6.2	Accueil extra-scolaire.....	10
6.3	Devoirs surveillés.....	11
6.4	Transports scolaires.....	11
6.5	Approvisionnement en EAU .....	11
6.6	Cimetière communal .....	12
7.	Autres collaborations.....	12
7.1	Conférence des syndicats de Sarine-Ouest .....	12
7.2	Tirs obligatoires .....	12
7.3	Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest .....	12
8.	Sociétés locales.....	13
8.1	Fanfare.....	13
8.2	Chœur d'Autigny-Chénens .....	13
8.3	Looping .....	13

8.4	Ski-Club Tooschuss.....	13
8.5	Football.....	13
8.6	Société de jeunesse .....	13
8.7	Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL).....	13
9.	Patrimoine administratif.....	14
9.1	Bâtiments communaux.....	14
9.1.1	Administration communale .....	14
9.1.2	Ecole .....	14
9.1.3	Halle polyvalente .....	14
9.1.4	Déchetterie .....	15
9.1.5	Buvette des Glières.....	15
9.2	Parchets communaux .....	15
10.	Patrimoine financier .....	15
10.1	Maison de la Gravière.....	15
11.	Finances et Impôts.....	16
11.1	Présentation taux d'impôt et taxes communales.....	16
11.2	Base légale de MCH2 et ses conséquences .....	16
11.3	Budget 2025.....	16
11.4	Comptes 2025.....	17
11.5	Budget 2026.....	17
11.6	Commentaires du résultat.....	17
11.7	Annexes aux comptes annuels .....	19
11.7.1	Etat du capital propre (art. 13 OFCo) .....	19
11.7.2	Tableau des provisions (art. 14OFCo).....	20
11.7.3	Tableau des garanties (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo).....	21
11.8	Indicateurs financiers .....	21
11.8.1	10.81 Taux d'endettement net.....	21
11.8.2	Degré d'autofinancement.....	22
11.8.3	Part des charges d'intérêts .....	23
11.8.4	Dette brute par rapport aux revenus .....	24
11.8.5	Proportion des investissements .....	25
11.8.6	Part du service de la dette.....	26
11.8.7	Dette nette par habitant.....	27
11.8.8	Taux d'autofinancement.....	28
12.	Et plein d'autres tâches encore.....	29
13.	Conclusion .....	29

## 1. Préambule :

### En droit :

- En application de l'article 1 alinéa 1 et 2 de la loi sur les finances communales (LFCo [https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.6](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6)) qui a pour but de permettre aux collectivités publiques locales et à leurs organes :
  - a) de gérer les finances de manière efficace et conforme au droit,
  - b) de disposer des instruments et des bases de décision nécessaires à la gestion financière,
 le Conseil communal vous présente le rapport de gestion demandé.
- Cette loi a pour objectifs de promouvoir une politique financière et une gestion administrative conformes aux principes d'un usage économe et efficace des fonds publics, tout en garantissant l'équilibre financier.
- En application de l'article 19 LFCo, le conseil communal soumet chaque année un rapport de gestion à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Par le rapport de gestion, le conseil communal fait état de ses principales activités et des évolutions importantes durant l'exercice écoulé. L'assemblée communale ou le conseil général prend acte du rapport de gestion du conseil communal.
- En application de l'art. 13 LFCo, les comptes se composent des éléments suivants :
  - a) le bilan
  - b) le compte de résultats
  - c) le compte des investissements
  - d) le tableau des flux de trésorerie
  - e) l'annexe

Les comptes sont structurés conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé. Le compte de résultats et le compte des investissements doivent être présentés de manière identique et parallèlement au budget de l'année de référence. Les chiffres des comptes de l'année précédente, hormis le tableau des flux de trésorerie, doivent également être présentés à l'assemblée communale ou au conseil général pour comparaison. Ainsi les comptes et budgets 2024 sont ajoutés ici pour comparatifs avec les comptes et budgets 2025.

- En application du Règlement des finances (RFin) de la Commune d'Autigny, adopté par l'assemblée communale du 20 avril 2021 et approuvé par la Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts le 23 juin 2021.
- En application du règlement d'exécution (REFin) adopté par le conseil communal le 9 mars 2021.

Ce rapport de gestion suit le plus fidèlement possible la succession des chapitres et sous-chapitres de ce plan comptable.

## 2. Conseil communal

Le Conseil communal est composé de 5 conseillers.

Depuis la dernière élection du 15 mai 2022, et dernière constitution du 14 juin 2022, la composition du Conseil communal est restée stable jusqu'au 31.12.2025 (date de démission de Alexandre Gasser). Il est constitué comme suit, avec la répartition des différents dicastères.

Syndique :	Madame Dominique Haller Sobritz Finances, Santé/Seniors/Feu, Administration générale, Personnel, Informations communales.
Vice-syndique :	Madame Laurence Charrier Accueil extra-scolaire et Petite enfance, Affaires sociales, curatelles, Agriculture et Forêts, Environnement, Energie, Culture et loisirs, Cimetière
Conseillers :	Monsieur Nicolas Losey Eau potable, Epuration, Routes et éclairage, Ordre et sécurité publique (Affaires militaires, protection civile)
	Monsieur Mathias Mauroux Constructions, Bâtiments communaux, Aménagement du territoire
	Monsieur Alexandre Gasser Enseignement, Bibliothèque, Edilité, Déchetterie

Le Conseil communal s'est réuni cette année en séance, en règle générale le lundi soir, parfois le mardi selon nécessité, à 41 reprises, dont 2 fois pour l'assemblée communale. Dans la mesure du possible, les séances annexes avec un consultant, ou un citoyen pour des dossiers spécifiques, sont agendées avant la séance hebdomadaire. L'ensemble de ces séances représentent 504 heures. Pour 30 séances, le Conseil communal était au complet, c'est dire l'investissement et l'assiduité de chacun /e. Les absences étant essentiellement dues aux maladies ou vacances. En plus, le total des heures de vacations annexes, séances intercommunales, et travaux inhérents à la fonction de chacun s'élève à plus de 1'085 heures enregistrées. Malgré tout, la réalité effective est bien au-delà, tant il est vrai que « le bénévolat » fait aussi partie des « activités » communales.

## 3. Gestion administrative et entretien de la commune

### 3.1 Personnel fixe

L'administration communale était occupée en 2025 par 6 collaborateurs, à des taux partiels, pour un total de 300 % d'EPT pour l'administratif, et 100 % pour l'édilité.

• Secrétaire communale	Mme Erika Chappuis	80 %
• Caissière communale	Mme Chantal Gobet	60 % <i>jusqu'au 30 novembre 2025, retraite</i>
• Caissier communal	M. Gazmend Gerxhaliu	80 %
• Collaboratrice technique	Mme Magali Raboud	50 % <i>(Constructions et spécialiste Feu)</i>
• Collaboratrice administrative	Mme Geneviève Studer	30 % <i>(Responsable du contrôle des habitants)</i>
• Edilité	M. Florian Curty	100 %

### 3.2 Personnel auxiliaire

Pour les tâches annexes ou ponctuelles, qui nécessitent plus ou moins d'heures hebdomadaires par personne, et bien qu'elles soient importantes en termes de rôle à jouer pour le bon fonctionnement de la Commune, l'engagement de personnel avec des contrats horaires ont été conclus.

Les domaines occupant le personnel auxiliaire sont : l'accueil extra-scolaire (AES), les transports scolaires, les devoirs surveillés, la surveillance de la cour d'école, la déchetterie, l'entretien et ménage des bâtiments, le cimetière.

Les tâches nécessaires de maintenances particulières, de travaux spécialisés ou trop conséquentes sont attribuées à des artisans, à des sociétés externes, ou à la Corporation forestière par exemple. De nombreuses petites réparations en tout domaine ont été effectuées par l'employé de l'édilité, F. Curty.

Des mandats spéciaux sont attribués à des spécialistes, tels que géomètre, ingénieur civil, conseiller juridique et Bureau d'assistant au maître de l'ouvrage (BAMO).

## 4. Commissions

Diverses commissions obligatoires partagent plusieurs tâches de contrôle et de soutien auprès du Conseil communal. Les membres sont en principe élus pour la durée de la législature. Les membres démissionnaires sont remplacés si nécessaire.

### 4.1 Commission financière

Comme son nom l'indique, la Commission financière est chargée de différentes tâches tant en termes d'examen divers sur le plan financier, selon l'article 72 de la LFCo, que de propositions quant aux renouvellements des mandats de réviseur. La commission financière est compétente également pour apprécier le caractère nouveau ou lié d'une dépense, dont le montant excède la compétence du conseil communal. Elle transmet son avis, avant le vote par les citoyens lors de l'assemblée.

La Commission financière est composée de 5 membres.

Il s'agit de Mary-Laure Richoz, Présidente, Grégoire Bulliard, Vladimir Colella, Alain Gilliéron, et Claude Kolly.

### 4.2 Commission d'aménagement

La Commission d'aménagement est composée de 5 membres.

Mathias Mauroux, Victor Arni, Virginie Bulliard, Christophe Cudré-Mauroux et Guy Dafflon.

Hormis le rôle principal de cette commission qui est de soutenir le Conseil communal dans l'élaboration du PAL, elle peut être consultée à propos d'autres projets liés à l'aménagement du territoire ou constructions projetés par le Conseil communal.

### 4.3 Commission des naturalisations

La Commission des naturalisations est composée de 5 membres, à savoir :

Dominique Haller Sobritz, Daniel Berset, Serge Kaninda, Josiane Rappo et Sylvie Ulrich.

Cette commission est obligatoire, mais n'a guère eu l'occasion de fonctionner en tant que telle. En effet, très peu de demandes de naturalisation sont soumises à un préavis communal par des citoyens de Autigny, et en 2024, aucune demande n'a été présentée. La dernière demande date de 2013.

#### 4.4 Commission du Feu et Spécialiste communale du Feu

Suite à la récente réforme cantonale, les différentes fonctions et compétences des sapeurs-pompiers ont été réorganisées, et transférées à la Direction Secours du Réseau Santé de la Sarine (RSS). Les compétences de la commission locale du feu sont celles prévues par le règlement cantonal sur la police du feu qui a été abrogé au 30 juin 2018.

La spécialiste communale est responsable d'assister les communes sous l'angle technique et procédural en matière de sécurité des bâtiments, des personnes et des animaux. A cet égard, elle examine les projets de construction dans le cadre des procédures de permis de construire pour les dossiers ne nécessitant pas un préavis de l'ECAB. A cet effet, elle utilise le système d'information du bâtiment de l'ECAB (SIBAT). D'une manière générale, elle joue un rôle essentiel dans le contrôle des bâtiments sous l'angle de la protection incendie. Ses tâches sont décrites dans le règlement sur la prévention. Les spécialistes suivent une formation particulière dispensée par l'ECAB et sont accrédités pour les communes dans lesquelles ils officieront. Pour Autigny, c'est notre collaboratrice, Magali Raboud, qui officie comme Spécialiste communale en protection incendie.

### 5. Délégations

#### 5.1 Association Régionale des Communes Ouest-Sarinoises, (ARCOS), Service des curatelles

Cette association intercommunale a été créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est le résultat de la réunification de deux services officiels, l'Association intercommunale du Service social de Sarine-Ouest et l'Entente intercommunale pour la gestion du Service des curatelles des communes de Sarine-Ouest. En 2022, le Comité de ARCOS a également créé un service d'Insertion Professionnelle de Sarine-Ouest (IPSO) qui permet de soutenir et aider à la réinsertion des personnes assistées.

Le regroupement des services par bassin de population de minimum de 25'000 habitants est prévu par la nouvelle LASoc pour un effet d'ici 2030. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la mise en place par le service social des nouvelles prestations complémentaires pour familles (PC Familles) en collaboration avec les communes, a demandé un effort logistique et temporel à tous les partenaires.

#### 5.2 Association du cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

La Commune d'Autigny est également représentée au sein de l'assemblée des délégués dans l'association qui regroupe et gère l'administration des cycles d'orientation.

#### 5.3 Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommunal (SLPPI)

Cette Entente intercommunale dont la Commune d'Autigny est aussi représentée par le biais d'un représentant des communes de Sarine-Ouest au sein du Comité. La gestion courante est effectuée par un comité, la comptabilité étant intégrée dans les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne. Une réorganisation de la gouvernance, ainsi que du mode gestion de ce service a été discuté en 2025. Les décisions futures seront avalisées lors de la prochaine législature.

#### 5.4 Réseau Santé Sarine (RSS)

Le Réseau Santé de la Sarine est une association de communes qui regroupe toutes les communes du district de la Sarine. Elle regroupe la gestion de multiples services intercommunaux au bénéfice de la santé, des EMS et a pour buts :

- d'exploiter le Home de la Sarine (HMS) à Villars-sur-Glâne ;
- d'exploiter le service d'ambulance pour tout le district ;

- de prendre en charge et de répartir les frais financiers des établissements médico-sociaux pour personnes abritant des résidents provenant du district de la Sarine ;
- de répondre aux tâches et missions qui sont dévolues à ses membres par la législation sur l'aide et les soins à domicile ainsi que par la législation sur la prise en charge des personnes âgées (aide à domicile, indemnités forfaitaires).
- de gérer la permanence téléphonique pour la Fondation PassePartout de la Sarine.
- de gérer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sous la Direction Secours, le Service d'ambulance (SAS) et le Bataillon de la Sarine de sapeurs-pompiers, également rassemblés sous la responsabilité du Comité de direction du RSS.

### 5.5 Crèches et accueil familial de jour

La gestion de l'accueil extra-familial imposée aux Communes est déléguée par le biais de deux types de structure :

- En tant que membre de Famiya, l'association d'accueil familial de jour de la Sarine, avec une déléguée à l'assemblée générale.
- En ayant une convention avec des crèches de la région.

Une enquête sur les besoins en matière de places à prévoir est régulièrement envoyée à toutes les familles concernées. Lors de la dernière, qui date de 2022, 11 ménages avaient répondu sur 26 foyers concernés. 91 % avaient répondu n'avoir pas besoin d'offre de garde supplémentaire en crèche ou assistante parentale.

### 5.6 Traitement communal des eaux usées, STEP d'Autigny

La commune d'Autigny, est membre à part entière de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versant de la Glâne et de la Neirigue. (AEGN). Le 1<sup>er</sup> comité a été mis sur pied en 1972. Ce n'est qu'en 1989 que débuta la construction de la Step à Autigny, avec en parallèle la construction de 35 km de collecteurs intercommunaux. L'inauguration et par conséquent la mise en service se déroula en 1994. A ladite date 20 communes étaient membres de l'AEGN.

#### 5.6.1 Association Epuration de la Glâne et Neirigue (AEGN)

La dite Association (AEGN) est composée à ce jour de 7 communes (4 district Sarine, Autigny, Chénens, Cottens et Gibloux) et (3 district de la Glâne, Massonnens, Villaz et Villorsonnens). Les organes de l'AEGN sont : 1 comité de direction (exécutif) 1 membre par commune et d'une assemblée des délégué-e-s (législatif) 1 membre par commune. Celle-ci finance à l'heure actuelle exclusivement les frais liés à son entretien pour un fonctionnement optimal. En raison du développement démographique et des exigences dans le domaine du traitement des eaux, ainsi que du plan sectoriel de la gestion des eaux, la STEP d'Autigny devrait être remplacée et assurer le traitement des micropolluants. Le développement est à ce jour pris en charge par l'Association de Communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue, (ABVGN).

#### 5.6.2 Association des communes du Bassin Versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN)

La planification cantonale de la gestion des eaux veille à l'application de la LCEaux. Afin de répondre aux exigences en la matière, le Plan directeur cantonal a divisé le territoire du canton en 7 bassins versants.

L'Association de communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) a été constituée à fin juin 2022. Elle se compose de 15 communes :

- 8 de la Glâne, membres de l'Association pour l'épuration des eaux du Moyen -Pays de la Glâne et de la paroisse de Sâles. (AIMPGS, STEP DE ROMONT) Billens-Hennens, Le Châtelard, Granettes, Mézières, Romont, Sâles, Siviriez, Vuisternens-devant-Romont.

- Ainsi que des communes de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versant de la Glâne et de la Neirigue. (AEGN STEP D'AUTIGNY) composée de 7 communes (4 district Sarine, Autigny, Chénens, Cottens et Gibloux) et (3 district de la Glâne, Massonnens, Villaz et Villorsonnens).

Ladite Association a pour tâches la mise en application des quatre domaines du Plan Sectoriel de la Gestion des Eaux. (PSGE). Elle assure en particulier l'application des directives en matière de la gestion des eaux usées. Le plan directeur cantonal, donne les lignes directrices concernant le regroupement des stations d'épuration et par conséquent celles qui devront traités les micropolluants. Pour le bassin versant ABVGN, il en découle que la STEP de Romont devra être transformée en STAP, (station de pompage).

De ce fait une nouvelle STEP régionale (80'000 équivalents / habitant), devra être construite afin de répondre au développement démographique du bassin versant (ABVGN) ainsi qu'au traitement des micropolluants, vers l'horizon 2035.

Afin d'assurer une meilleure coordination et efficace gouvernance pour ce projet, de nouveaux statuts de l'ABVGN, ont été avalisés lors de l'assemblée extraordinaire des délégués du 2 octobre 2025. Ils vont permettre la réunification des deux Associations régionales, AEGN et AIMPGPS (pour l'actuelle STEP de Romont) en une seule Association. L'entrée en vigueur de cette importante modification est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

### 5.7 Gestion des déchets

La commune de Autigny a adopté le principe du pollueur-payeur et instauré la taxe au poids dès 2018 déjà. Le compacteur pour les déchets ménagers est accessible tous les jours de 6 h 00 à 21 h 00 par le biais d'une carte électronique attribuée à chaque foyer. Pour les autres déchets, la déchetterie est ouverte les mardis de 17 h 00 à 18 h 30 et les samedis de 9 h 30 à 12 h. Les citoyens peuvent y déposer les papiers et cartons par le biais d'un compacteur spécifique, le PET, l'alu, les déchets inertes, le polystyrène expansé, les huiles et les hydrocarbures en faible quantité. Par ailleurs, les encombrants sont récoltés 2 à 3 fois dans l'année à la route des Esserts chez un agriculteur. Au même endroit, les citoyens peuvent y déposer les bio déchets, le gazon et les branchages dans des proportions raisonnables et dans le respect des jours, des horaires et des matières admissibles.

Il est important ici de rappeler que cailloux, objets et sacs plastiques, par exemple, n'ont pas leur place avec le gazon et les branchages !

Grâce à l'application de MEMO\_DECHETS tous les renseignements complémentaires peuvent être consultés



<https://www.memodechets.ch>

### 5.8 Sylviculture, gestion du domaine forestier communal

La gestion du domaine forestier communal est confiée à l'association Forêts Sarine, au sein de laquelle la Commune de Autigny est représentée par une déléguée. Il est également régulièrement donné mandat à Forêts Sarine pour effectuer certains travaux d'entretien.

### 5.9 Bibliothèque Régionale (BRA)

La bibliothèque régionale située à AVRÿ, fonctionne grâce non seulement aux élèves et enseignants du cycle d'orientation d'Avry, mais aussi aux participations des communes environnantes. Ainsi, tout citoyen de l'une des communes membres bénéficie du professionnalisme du personnel, mais aussi des activités qui y sont organisées.

### 5.10 Relations au niveau du district

L'Association Régionale de la Sarine (ARS) a été créée fin 2021. Constituée le 30.06.2022, elle a depuis procédé à l'élaboration des règlements, directives, et à la mise en place de la structure administrative. Désormais, les communes sont régulièrement convoquées pour les Assemblées (budgets, comptes et informations diverses).

Une Conférence des syndics de la Sarine a été initiée par Mme la Préfète qui lui permet deux à trois par année, de faire un point d'information quant au développement des principales Associations regroupant les communes du district (RSS, COSAHL, ARS) ainsi que l'évolution du Plan Directeur Régional (PDR).

En 2020, le Grand Conseil avait acté la « mise à mort » de l'AGGLO. L'ARS a été choisie comme Association intercommunale en place la plus à même de pouvoir assurer la reprise des tâches de l'AGGLO, puisqu'elle regroupe de facto toutes les communes du district de la Sarine. En 2025, la préparation des nouveaux statuts pour la reprise des tâches par l'ARS a été organisée et ils ont été acceptés par l'Assemblée des délégués le 18 septembre 2025. Lors de leurs diverses séances, assemblées communales et conseils généraux respectifs de décembre, ces statuts ont été confirmés par l'ensemble des Communes. Les tâches reprises par l'ARS sont : les Transports Publics avec la Planification Générale de la Mobilité ; l'Aménagement, avec le Plan Directeur Cantonal (PA) et le Plan Directeur Régional (PDR), ainsi que l'Economie. La nouvelle tâche du Tourisme, qui n'était jusque-là pas assurée par l'AGGLO, mais devenue obligatoire par la nouvelle Loi sur le tourisme, fait partie des thèmes organisés par l'ARS.

## 6. Collaborations intercommunales Autigny-Chénens- Cottens

### 6.1 Cercle scolaire intercommunal

Depuis de très nombreuses décennies, l'école d'Autigny faisait partie du cercle scolaire de Autigny-Chénens. La Commune d'Autigny en était le siège. Elle l'est restée dans le cadre de la fusion du cercle scolaire avec celui de Cottens, fusion entrée en vigueur depuis la rentrée scolaire de août 2024.

Initié depuis le 15 novembre 2023 à la demande de la Commune de Cottens, le projet de fusion s'est donc concrétisé avec une 1<sup>ère</sup> année de fonctionnement qui a satisfait de façon générale, l'ensemble des acteurs : Communes, enseignants, parents et enfants. Bien sûr, quelques adaptations minimales ont été nécessaires, et le fonctionnement peut toujours évoluer et s'améliorer.

Autigny assure le secrétariat des écoles, grâce à l'activité efficace de notre secrétaire communale, Mme Erika Chappuis. La tenue de ce secrétariat l'occupe jusqu'à présent pour une bonne centaine d'heures par année, temps qui peut être variable selon les impératifs du domaine : séances du comité d'école, avertissements envoyés aux parents lors de certains comportements d'élèves inacceptables. Pour mémoire, la gestion des certificats médicaux des classes enfantines, cabines dentaires, occupation des salles, rédaction du bulletin scolaire, inscriptions et répartitions des élèves, organisation des rentrées et fin d'années scolaires.... ne sont là, que quelques-unes des nombreuses tâches accomplies dans le cadre du secrétariat des écoles.

La comptabilité du cercle se trouve également intégrée dans la comptabilité de Autigny, l'équilibre du sous-chapitre étant réalisé par les charges et produits imputables à chacune des trois communes. Celui-ci est régi par une convention entre les trois communes.

Les bâtiments scolaires, ainsi que l'administration communale restent la propriété de chaque commune. Par contre, les frais liés à l'occupation des différentes salles, au fonctionnement administratif (directeur et secrétariat d'école, papier, copieur, activités manuelles, logopédie, ....) sont partagés selon une clé de répartition entre les communes.

### 6.2 Accueil extra-scolaire

L'accueil extra-scolaire Les Fourmi'Z a été créé pour la rentrée scolaire de 2012 par Autigny et Chénens. Toutefois, il reste autonome malgré la nouvelle composition du cercle scolaire Autigny-Chénens-Cottens (ACC). Comme le groupement scolaire, il fonctionne selon les mêmes principes, sur la base, d'une convention et d'une clé de répartition, pour les deux communes. Un regroupement est envisagé dans le futur, à voir quand et comment. Le sondage effectué en septembre 2025 à propos d'une prochaine fusion et la suite qui y sera donnée pendant la prochaine législature, pourra probablement y répondre.

Depuis sa création, la fréquentation n'a cessé d'augmenter, même si elle évolue chaque année en fonction du nombre de familles qui souhaitent en bénéficier. Les horaires d'ouverture (6 h 30- 18 h 30) chaque jour de la semaine, sauf le mercredi, ont été dès le début fixés afin de faciliter l'activité professionnelle des parents. Pour l'année scolaire 2025-2026, 68 enfants sont inscrits pour 43 familles. Les ouvertures des différentes plages horaires varient en fonction des demandes. Les plages horaires de midi (jusqu'à 40 enfants) et d'après école sont très fréquentées.

Des tests d'ouverture pendant les vacances, mais surtout en début et fin des vacances d'été pour les 3 communes ont été testés pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2025. Cette organisation pratique sera renouvelée dans le futur. Il n'est toutefois toujours pas possible d'envisager une ouverture régulière le mercredi, faute d'un intérêt concret suffisant de la part des familles.

Depuis 2024, la Société COOKIDS, dont le contrat avec a été renouvelé, livre les repas dans la petite salle de la halle polyvalente. L'insonorisation de celle-ci effectuée des échanges plus agréables pendant cette pause de midi. Le projet du nouveau bâtiment communal multifonction initié cette année, permettra d'améliorer encore plus l'organisation pratique de l'AES, tant en terme de places que fonctionnel.

En 2025, l'introduction de l'application MonPortail a changé le mode opératoire pour les parents et l'administration communale, concernant l'enregistrement des présences et leur facturation. Le règlement d'application de l'AES a été également adapté.

### 6.3 Devoirs surveillés

L'instauration de périodes post scolaires afin de permettre aux enfants d'effectuer leurs devoirs dans un cadre collectif, a été suscité par la nouvelle loi scolaire. Cette appellation « devoirs surveillés » demande toutefois à être revisitée, car très souvent, les enfants inscrits, ont besoin de plus qu'une simple surveillance, mais aussi d'un véritable soutien. A fin 2025, environ 12 enfants ont pu bénéficier de cette aide sur tout le cercle scolaire (Cottens y compris) au cours des périodes scolaires.

### 6.4 Transports scolaires

Cette nécessité suit bien sûr les impératifs de la gestion du cercle scolaire et du déplacement nécessaire des enfants, d'une commune à l'autre imposent une gestion sécurisée et efficace des transports reliant les trois communes. Cette gestion doit également maîtriser des coûts raisonnables. L'adoption d'une formule souple avec le maintien des deux bus Autigny-Chénens, et le renfort de deux bus supplémentaires avec un contrat annuel signé avec une entreprise de transports a été confirmée pour l'année scolaire 2025-2026. Le futur montrera ensuite le chemin à suivre : continuer ainsi, ou étudier d'autres variantes.

### 6.5 Approvisionnement en EAU

L'approvisionnement en eau de la Commune de Autigny dépend essentiellement de la fourniture d'eau par la Commune de Chénens. Pour le quartier de la Briqueterie, l'eau est fournie par la commune de La Brillaz ; ainsi que la mise à disposition des installations concernant l'épuration.

Une convention est établie entre les deux communes afin de fixer les modalités d'approvisionnement et financières. Le PIEP (approuvé en 2019 par la DIAF) a permis d'envisager les travaux à effectuer prioritairement, mais aussi d'évaluer les faiblesses et forces de cette situation pour l'approvisionnement de la Commune d'Autigny. Ainsi, la création d'un accès facilité pour un approvisionnement auprès de l'AESO limite les risques encourus par les citoyens d'Autigny, en cas de problème extraordinaire généré par un incident, tel qu'une pollution sur le réseau de Chénens.

En collaboration avec le SAAV, les procédures d'analyses, de contrôle du réseau d'eau, mises en place par le conseiller en charge, en collaboration avec l'employé communal, sont suivies avec attention.

La pose de systèmes de détection des fuites d'eau a permis de réparer au plus vite un certain nombre de canalisations concernées selon l'importance de ces fuites, que ce soient des fuites du réseau communal, ou celles privées des propriétaires. Ces réparations continueront de se poursuivre au meilleur rythme possible. Le chapitre EAU POTABLE étant déficitaire, un prélèvement d'avance sur réserve ne peut perdurer. Ces diverses actions conjuguées, tel que le contrôle des fuites, ajouté à la nouvelle tarification de la fourniture de l'eau, ont permis pour 2025 de réduire cette avance sur réserve.

## 6.6 Cimetière communal

Le cimetière communal situé autour de l'église d'Autigny, accueille tout citoyen décédé le souhaitant, selon un règlement identique aux deux communes, là encore, avec une convention entre Autigny et Chénens, réactualisée et signée le 1er septembre 2020. Elle a pour but de régler les lieux d'inhumation l'organisation les questions (cimetière public) sur le territoire des communes d'Autigny-Chénens notamment l'organisation, le statut des biens, leur utilisation et la répartition des frais. Le règlement révisé en 2020, et approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales début 2021, permet la désaffectation après 25 ans. Celle-ci se poursuit désormais régulièrement.

## 7. Autres collaborations

### 7.1 Conférence des syndicats de Sarine-Ouest

Une collaboration informelle, est concrétisée par la Conférence des syndicats de Sarine-Ouest. Celle-ci réunit, entre deux et quatre fois par année, comme son nom l'indique les syndicats des communes de Autigny, Avry, Chénens, Cottens, La Brillaz, Neyruz, Prez. Suite à sa fusion avec Grolley, la commune de Ponthaux ne fait plus partie de cette zone appelée Sarine-Ouest depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Lors de ces séances, différents thèmes quant à l'organisation, au fonctionnement de certains services, aux relations externes, etc.... sont discutées, et font parfois l'objet de synthèses. Toutes les communes étant confrontées souvent aux mêmes problèmes, ces séances permettent à chacun de se situer et éventuellement de faire avancer certaines démarches, dans un intérêt commun.

### 7.2 Tirs obligatoires

Afin de solutionner l'obligation des tirs obligatoires depuis l'incendie du stand de tir d'Autigny du 26 mars 2017, la Commune d'Autigny a signé une convention avec la Commune du Gibloux. Elle participe ainsi aux frais de fonctionnement de celle-ci.

### 7.3 Groupe de travail Mobilité Sarine-Ouest

Ce groupe de travail avait été initialement créé pour pouvoir améliorer la collaboration avec le Service cantonal de la Mobilité (SMo), les TPF et Car Postal, partager les besoins et demandes des communes qui ne disposaient pas de gare, et ou de transports publics développés. A l'heure actuelle, la vision de la mobilité plus globale, incite ce groupe à s'étendre à l'avenir également pour l'ensemble des communes de Sarine-Ouest, afin d'affiner et de préciser les besoins et interactions, d'améliorer toujours plus, le service public rendu aux citoyens. Une commission au niveau du district a été créée à cet effet par l'ARS. Afin d'avoir une vision aussi large que possible des attentes de la population, le Conseil communal a désigné comme représentante d'Autigny, Mme Nadine Raemy, intéressée par la problématique.

Toutefois, ceci tout en sachant, que tout vœu, aussi intéressant et justifié soit-il, ne peut jamais être réalisé, et encore moins perdurer, pour un seul individu, ou un trop petit groupe d'individus... Une offre proposée se doit d'être utilisée pour pouvoir la pérenniser.

## 8. Sociétés locales

L'ensemble des sociétés locales rassemblent les habitants des deux communes Autigny et Chénens. Activités diverses, lotos, dons et cotisations des membres, subventions communales leur permettent de faire vivre leur intérêt qu'il soit, culturel, sportif ou autre.

### 8.1 Fanfare

Cette société locale, La Mauritia (<http://lauritia.ch/>) est une des plus anciennes du village (1948), et est encore très active. Régulièrement elle offre aux habitants de la Commune, un concert annuel seul, en collaboration avec le chœur mixte ou d'autres fanfares. Elle organise également le repas de Noël pour les Aînés. Ses membres participent aussi très régulièrement aux différents giron de musique organisés dans le canton.

### 8.2 Chœur d'Autigny-Chénens

Créé le 15 janvier 1970, le chœur d'Autigny-Chénens, participe régulièrement aux différentes célébrations religieuses, présente ses créations et organise des concerts. En septembre 2022, il a fêté sa nouvelle bannière, et son 50<sup>ème</sup> anniversaire comme il se doit. Désormais, il organise régulièrement un concert avec d'autres chœurs régionaux, ou avec la fanfare de La Mauritia.

### 8.3 Looping

Le Looping regroupe les différentes activités sportives proposées : de la gymnastique pour toutes les tranches d'âge, enfants à seniors, athlétisme, yoga, badminton, tir à l'arc, .... La palette de d'activités s'élargit également par la fréquentation de la halle par d'autres sociétés, telles que le volley, gym seniors.

### 8.4 Ski-Club Tooschuss

Le ski-club est très actif pendant la saison d'hiver. Hormis de nombreuses activités variées et adaptées aux capacités de chacun, il organise des cours pour tous les âges, des débutants aux avancés.

### 8.5 Football

Le FC Chénens-Autigny étant maintenant dissous, les amateurs du ballon rond intéressés peuvent se tourner vers d'autres clubs, comme celui de Sarine-Ouest par exemple.

### 8.6 Société de jeunesse

Cette société est restée la société d'Autigny seule, même si elle accepte de nombreux jeunes des villages environnants. Cartons du cœur, organisation pratique de la fête du 1<sup>er</sup> août et de son feu, théâtre, chants du 1<sup>er</sup> mai.... La jeunesse s'implique beaucoup dans la vie du village.

Après plusieurs mois de préparatifs intenses et efficaces, l'organisation du 27<sup>ème</sup> giron des jeunes sarinoises a fait vibrer le village du 25 au 29 juin 2025, en accueillant ses quelques 50'000 participants. Le Comité d'organisation a été vivement remercié par les diverses Autorités (Préfecture, Police, Service d'ambulances...) pour la gestion de l'ensemble des domaines nécessaires pour un tel évènement : sécurité, subsistance, transports, bénévoles, etc.... En outre, le soleil étant de la partie, le résultat financier a été à la hauteur de cette réussite en tous points. La Commune fait partie, pour 93'040.- CHF, des heureux bénéficiaires de la répartition du bénéfice obtenu.

### 8.7 Union des Sociétés locales AUTIGNY-CHENENS (USL)

Elle organise le planning des manifestations et lotos en collaboration avec chaque société locale qui la compose. Le Comité gère également le stock de boissons déposé dans la cuisine de la halle.

## 9. Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables, donc en principe inaliénables, nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois. Les immobilisations du patrimoine administratif sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation.

### 9.1 Bâtiments communaux

#### 9.1.1 Administration communale

Après avoir été longtemps au domicile du secrétaire communal, l'administration communale a trouvé sa place dans l'ancienne école, en occupant d'anciennes classes. Ainsi, le bureau communal composé de deux pièces et une annexe, est intégré avec l'école dans un seul et même bâtiment. Devenu trop exigü avec les années et l'évolution des collaborations nécessaires, le Conseil communal a avancé dans l'étude d'une autre organisation pratique. Cette étude a mené à de multiples réflexions, et orienté le Conseil communal dans le projet de construction d'un nouveau bâtiment communal. Le SEJ peu satisfait de l'organisation actuelle de l'AES, a mis la pression au Conseil communal pour l'améliorer ; la vision cantonale quant au mode de vie des Aînés dans le futur, la perte du restaurant, la nécessité d'augmenter le nombre de places d'abri PC, ont été des critères cumulatifs pour permettre l'élaboration d'un projet qui puisse réunir tous ces aspects. Ainsi, la préparation d'un appel d'offre de conception-construction en entreprise totale a débuté, et devrait devenir concret en 2026.

#### 9.1.2 Ecole

Afin de pouvoir organiser au mieux les salles de classes en collaboration avec la commune de Chénens, un agrandissement avait été nécessaire en 1999. 3 salles de classes, pour les enfants de primaires, deux salles pour les enfantines, avec les salles complémentaires pour les ACT-ACM, l'école est actuellement suffisamment spacieuse pour accueillir les élèves. La répartition des niveaux de classe entre les écoles se règle entre les trois communes, en collaboration avec le directeur d'école.

Cette répartition a évolué avec le nouveau cercle scolaire. Ainsi, Autigny reçoit désormais les élèves des 7H et 8H, Chénens 5H et 6H, et Cottens les enfants de la 1H à la 4H.

L'effectif actuel est de 302 élèves répartis entre les 3 sites :

Type de classe	Nombre d'élèves	AUTIGNY	CHENENS	COTTENS
1H	29	7	7	15
2H	47	13	14	20
3H	46	14	13	19
4H	34	12	14	8
5H	33	6	14	13
6H	46	12	15	19
7H	28	8	11	9
8H	39	6	14	19
<b>Total cercle scolaire</b>	<b>302</b>	<b>78</b>	<b>102</b>	<b>122</b>

#### 9.1.3 Halle polyvalente

La halle polyvalente a été construite fin 1989 avec une belle qualité. Toutefois, bien qu'elle ne corresponde peut-être plus tout à fait aux standards actuels, le Conseil communal continue de procéder, après de gros frais d'entretien seulement ces dernières années, de l'entretenir régulièrement et la maintenir en bon état. Dernièrement, la verrière a été remplacée, l'éclairage amélioré et l'acoustique revue pour permettre aux enfants de l'AES de prendre leurs repas dans un environnement plus agréable.

### 9.1.4 Déchetterie

Actuellement la commune d'Autigny ne possède pas les terrains sur lesquels sont récoltés les déchets, qu'ils soient ménagers ou jugés encombrants puisque ceux-ci appartiennent à des privés. Seul le cabanon en bois à la déchetterie est propriété de la Commune. Pour une meilleure gestion des déchets, le Conseil communal est conscient qu'il serait souhaitable de développer une nouvelle déchetterie regroupant l'ensemble des activités. Toutefois, le manque de terrains actuels propices à ce projet ainsi que les normes et directives en matière d'aménagement du territoire, en limitent son développement.

### 9.1.5 Buvette des Glières

« La buvette du foot » a été rachetée par la Commune en 2003. Gérée pour la location ponctuelle par le club jusqu'en 2018, le Conseil communal a repris la gestion de la mise à disposition du bâtiment. En 2025, les environs de la buvette ont pris un nouveau visage grâce à l'aménagement de la place de jeux, avec un abri, des bancs et tables, ainsi que plusieurs plantations de végétation. Avec grande satisfaction, nous constatons que sa location intéresse de façon grandissante de nombreuses familles et associations diverses. Cet apport financier intéressant devrait permettre à terme de finaliser un projet d'aménagement des douches et vestiaires pour un hébergement pèlerins. A noter qu'au 31.12.2025 un montant de 8'400.- CHF a déjà été facturé pour des réservations 2026.

## 9.2 Parchets communaux

Essentiellement agricole, le territoire communal détient un certain nombre de parchets communaux, loués en priorité aux agriculteurs domiciliés à Autigny. Un bail périodiquement révisable est signé avec chaque locataire.

## 10. Patrimoine financier

Par définition, le patrimoine financier réunit l'ensemble des biens financiers (aussi appelés actifs), obligations, actions, dettes, biens mobiliers, des liquidités sur votre compte bancaire, votre épargne ou encore vos placements sur ou hors des marchés financiers. Toutefois, dans le cadre de MCH2, ceux-ci sont majoritairement nécessaires à la gestion de la commune. Restent donc en tant que patrimoine financier de la commune, les biens permettant un pur rendement financier.

Le passage au MCH2 exige une réévaluation du patrimoine financier sur la base de la juste valeur. Les corrections de valeurs qui en résultent sont enregistrées en contre partie du compte passif « Réserve liée aux retraitements du patrimoine financier ». Les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas amorties. Elles seront cependant régulièrement réévaluées à leur valeur vénale (art. 43 LFCo).

### 10.1 Maison de la Gravière

Ainsi la Maison de la Gravière (et la parcelle concernée) constitue pour la Commune un élément de son patrimoine financier.

La Commune dispose de peu de terrain constructible en tant que propriétaire public. Lors de l'élaboration du PAL, la Commune a accepté la mise en zone de certaines parcelles, à condition que les propriétaires signent un pacte d'emption et de préemption. L'obligation de procéder à une construction dans les cinq années qui suivent la validation du PAL faisait partie de ces pactes. A défaut, les zones accordées en zone à bâtir peuvent devenir propriété de la Commune, ou redevenir agricoles, selon le cas.

Ainsi, fut fait avec les propriétaires de deux parcelles en 2016. En 2019, les propriétaires de la parcelle Art. 861 (113 NM) ayant émis l'intention de vendre leur propriété, le Conseil communal a soumis l'approbation de cet investissement à l'assemblée communale, qui l'a approuvé. En septembre 2025, le locataire de la maison située sur cette parcelle a reçu son congé afin de pouvoir procéder à la vente de la parcelle. En collaboration avec un BAMO (Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage), le Conseil communal a lancé un appel d'offres avec un cahier des charges précis et étudié les différents dossiers reçus. La vente sera proposée lors de l'assemblée, dite des comptes, au printemps 2026.

## 11. Finances et Impôts

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la Commune de Autigny a introduit le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Après le travail important effectué et quelques réglages techniques, la structure du nouveau plan comptable est maintenant acquise par tous. L'impact de la réévaluation nécessaire de tous les biens communaux se limite à un peu plus 7'800.- CHF par an, jusqu'en 2032.

Les taux d'amortissements respectent, selon l'objet des immobilisations, un taux fixe linéaire variable selon l'objet à amortir.

La lecture du budget ainsi que du compte de résultats s'affichent sur trois niveaux. En principe, toutes les informations relatives aux comptes 2025 se trouvent dans ce rapport.

### 11.1 Présentation taux d'impôt et taxes communales

Le taux d'impôt (revenu, fortune, bénéfice et capital) à Autigny est de 90%.

La contribution immobilière est fixée à 2°/∞.

Le détail des autres taxes eau potable, épuration, chiens et non-pompier, et autres émoluments se trouvent sur le site internet de la Commune <https://www.autigny.ch/administration/finance/impots-et-taxes/>

### 11.2 Base légale de MCH2 et ses conséquences

- la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo) (RSF 140.6) ([https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/140.6](https://bdlf.fr.ch/app/fr/texts_of_law/140.6)) entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo) (RSF 140.61) (<https://www.fr.ch/etat-et-droit/communes/modele-comptable-harmonise-mch2>)
- le règlement des finances (RFin) de la Commune d'Autigny
- le règlement d'exécution des finances (REFin) de la Commune d'Autigny

Ces deux derniers se trouvent sur <https://www.autigny.ch/content/finances-communales>

### 11.3 Budget 2025

Le budget 2025 a été présenté à l'assemblée communale le 3 décembre 2024. Il présentait un résultat négatif de 79'449.- CHF pour un total de charges de 5'316'437.- CHF et de revenus pour 5'236'968.- CHF.

Lors de cette assemblée un seul investissement a été proposé pour un montant total net de 90'000.- CHF.

Désignation	Budget 2025	Budget 2024	Variation Budget 2025 /. Budget 2024	Variation budget 2025 / 2024
ADMINISTRATION GENERALE	446'219	337'961	108'258	32.03%
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	56'579	60'071	- 3'492	- 5.81%
FORMATION	1'143'661	1'047'918	95'743	9.14%
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	2'337	67'086	- 64'749	- 96.52%
SANTE	376'670	371'293	5'377	1.45%
PREVOYANCE SOCIALE	430'466	447'841	- 17'375	- 3.88%
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	207'860	204'160	3'700	1.81%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	160'327	111'193	49'134	44.19%
ECONOMIE PUBLIQUE	17'257	5'795	11'462	197.79%
FINANCES ET IMPÔTS	- 2'761'927	- 2'655'444	- 106'483	4.01%
<b>Résultat</b>	<b>- 79'449</b>	<b>2'126</b>		

## 11.4 Comptes 2025

Désignation	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Solde (+charges / -revenus)	Variation / budget %	Solde (+charges / -revenus)	Variation comptes / 2024 %
ADMINISTRATION GENERALE	549'159	102'940	574'149	111'020	16'9104	3.79%	61'844	15.41%
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	89'079	32'500	86'478	39'317	-9'418	-16.65%	-56'944	-54.70%
FORMATION	2'617'991	1'474'330	2'597'003	1'446'376	6'965	0.61%	80'742	7.55%
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	156'917	154'580	142'064	174'618	-34'891	1492.98%	-75'447	-175.90%
SANTE	379'670	3'000	375'944	16'961	-17'687	-4.70%	2'245	0.63%
PREVOYANCE SOCIALE	442'266	11'800	525'185	11'780	82'939	19.27%	60'431	13.34%
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	207'860	-	213'303	4	5'438	2.62%	-8'538	-3.85%
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	765'868	605'541	812'333	609'204	42'801	26.70%	82'573	68.49%
ECONOMIE PUBLIQUE	20'277	3'020	8'772	3'400	-11'884	-68.87%	250	4.89%
FINANCES ET IMPÔTS	87'350	2'849'277	195'603	3'219'086	-261'555	9.47%	-109'642	3.76%
<b>TOTALISATION</b>	<b>5'316'437</b>	<b>5'236'988</b>	<b>5'530'834</b>	<b>5'631'766</b>	<b>-180'381</b>	<b>-227.04%</b>	<b>37'516</b>	<b>-27.10%</b>

Résultat

79'449 100'932

## 11.5 Budget 2026

Désignation	Budget 2026	Budget 2025	Variation Budget 2026 / Budget 2025	Variation budget 2026 / 2025
ADMINISTRATION GENERALE	423'994	446'219	- 22'225	- 4.98 %
ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	59'919	56'579	3'040	5.37 %
FORMATION	1'218'536	1'143'661	74'875	6.55 %
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	384	2'337	- 1'953	- 83.57 %
SANTE	382'108	376'670	5'438	1.44 %
PREVOYANCE SOCIALE	576'388	430'466	145'922	33.90 %
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	222'205	207'860	14'345	6.90 %
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	164'920	160'327	4'593	2.86 %
ECONOMIE PUBLIQUE	15'823	17'257	- 1'434	- 8.31 %
FINANCES ET IMPÔTS	- 2'983'743	- 2'761'927	- 221'816	8.03 %

Résultat

- 80'234

- 79'449

785

## 11.6 Commentaires du résultat

Les comptes 2025 présente cette année un résultat positif sans démesure de 114'198.63 CHF qui représente 2.08 % des charges. Depuis 2024, le total des charges et recettes s'est fortement accru en raison de la fusion des cercles scolaires, qui par transparence, fait apparaître les charges mais également les revenus indirects en raison de la mise à disposition des locaux pour le cercle scolaire fusionné pour chacune des trois communes concernées. Entre 2024 et 2025, ces montants de charges et revenus varient chacun à la hausse d'environ 600'000.- CHF, variable essentiellement dû au chapitre de la formation. En effet, en 2024, le nouveau cercle scolaire comptait pour 5 mois

au lieu de 12. Celui-ci étant géré par la Commune d'Autigny, le volume (qui sont ensuite répartis entre les trois communes) sont plus importants.

De façon globale, par rapport aux comptes 2024, charges et revenus 2025 s'équilibrent à un peu moins de 24'000.- CHF. Par rapport au budget 2025, si les charges effectives augmentent de 161'000.- CHF, les recettes prennent l'ascenseur pour plus de 354'000.- CHF.

Les variations les plus minimes, qu'elles soient en diminution ou en augmentation (environ 10'000.- CHF) concernent les chapitres **Administration générale, Ordre et sécurité publics-Défense, Formation** ainsi que **Trafic et télécommunications, et Economie publique**.

Le budget des deux chapitres **Culture, Sport et Loisirs** ainsi que celui de la **Santé** avaient été surestimés, le premier pour près de 34'900.- CHF et le second de 17'700.- CHF

Pour le premier, l'entretien régulier de la halle porte ses fruits. Ainsi en 2025, les travaux d'entretien ont été moins nécessaires qu'envisagés. Parallèlement, les recettes acquises par les locations diverses et le cercle scolaire font que le sous-chapitre de la halle est bénéficiaire. Le chapitre de la Santé est bénéficiaire par rapport au budget en raison des divers remboursements qu'a effectués le Réseau Santé Sarine.

Par contre, ceux qui concernent la **Prévoyance sociale** et la **Protection de l'Environnement et l'aménagement du territoire** ont dépassé les budgets prévus de 20 à 27 %.

Ceci pour plusieurs raisons :

- **Prévoyance sociale** : l'augmentation importante des charges touchent essentiellement les subventions pour les crèches (+38'387.-CHF), l'accueil familial (+6'350.-CHF), ainsi que l'AES (total subventions et participation au déficit pour 28'331.- CHF).
- **Protection de l'Environnement et l'aménagement du territoire** :
  - Concernant le chapitre de l'EAU, l'augmentation du prix du m3 décidée, ainsi que l'assujettissement à la TVA ont permis d'effectuer une Attribution au financement spécial pour l'équilibre du compte, ce qui augmente la charge, mais réduit d'un tiers environ la réserve négative accumulée ces dernières années.
  - Concernant le chapitre des EAUX USEES , l'Attribution au financement spécial est relativement stable, par contre, quelques mauvaises surprises inhérentes au vieillissement des installations ont générés des frais imprévisibles : canalisations Ruelle du Café, rupture de conduite, grilles et caniveaux divers, curages.
  - Enfin, concernant l'Aménagement du territoire, le Service de la géoinformation (SGeo) nous a adressé une facture surprise de plus de 47'000.- CHF pour la nouvelle mensuration cadastrale. Ce montant n'avait visiblement pas été envisagé dans le montant de l'investissement initialement prévu... en 2002.
- Concernant la répartition des **Impôts et taxes** les variations par rapport au budget sont :
 

- Impôt sur le revenu	+	262'691.- / 13.83%
- Impôt sur la fortune	+	79'598.- / 56.86%
- Impôt sur les gains immobiliers	+	9'518.- / 12.97%
- Impôt à la source	-	10'619.- / 21.63%
- Impôt sur les mutations et successions	-	29'979.- / 38.63%

En outre, la mise à jour des débiteurs a généré de nombreux frais de poursuites, main levées et continuation de poursuites (sous-chapitre 0210.3130/4499 : 8'459.- CHF). Plusieurs actes de défauts de biens et faillites ont été prononcés (Pertes sur débiteurs : 81'819.- CHF).

## 11.7 Annexes aux comptes annuels

## 11.7.1 Etat du capital propre (art. 13 OFCo)

Bilan au :

Bilan au :

Compte	Libellé	01.01.2025	Débit	Remarque	Crédit	Remarque	31.12.2025
<b>2900</b>	<b>Financements spéciaux enregistrés sous capital propre</b>	<b>1'323'957.69</b>	<b>43'690.89</b>		<b>235'310.24</b>		<b>1'515'577.04</b>
29001.00	Financement spécial approvisionnement en eau - maintien de la valeur	102'017.10	364.51	Prélèvement à la réserve			101'652.59
29001.01	Financement spécial approvisionnement en eau - équilibre du compte	0.00					0.00
29002.00	Financement spécial traitement des eaux usées - maintien de la valeur	786'621.15			191'805.57	Attribution à la réserve MV	978'426.72
29002.01	Financement spécial traitement des eaux usées - équilibre du compte	566'737.00	43'326.38	Prélèvement à la réserve			523'410.62
29004.00	Avance de la commune "compte des eaux"	-131'417.56			43'504.67	Diminution prêt de la commune	- 87'912.89
<b>2950</b>	<b>Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)</b>	<b>54'773.70</b>	<b>7'824.80</b>		<b>0.00</b>		<b>46'948.90</b>
29500.00	Patrimoine administratif, autres	54'773.70	7'824.80	Prélèvement sur réserve réévaluation bilan			46'948.90
<b>2990</b>	<b>Résultat annuel</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>		<b>100'932.18</b>		<b>100'932.18</b>
29900.00	Résultat annuel				100'932'18	Bénéfice annuel 2025	100'932.18
<b>2999</b>	<b>Résultats cumulés des années précédentes</b>	<b>3'191'101.09</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>		<b>3'191'101.09</b>
29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	3'191'101.09					3'191'101.09

## 11.7.2 Tableau des provisions (art. 14OFCo)

**Tableau des provisions (art. 14 OFCo)**

Bilan au :

Compte	Libellé	01.01.2025	31.12.2025	Variation
<b>2086</b>	<b>Provisions à long terme pour engagements de prévoyance</b>	-	-	-
20860.00	Provision caisse de pension Etat de Fribourg	-	-	-
<b>2091</b>	<b>Engagements envers les fonds des capitaux de tiers</b>	-	-	-
20910.00	Réserve PC - constructions abris, places rachat	-	-	-

## Tableau des participations (art. 15 OFCo)

**TABLEAU DES PARTICIPATIONS 2025 (art. 15 OFCo)**

Compte	Nom-forme juridique	Activités et buts	Nombre de titres	Valeur comptable
10702.00	Agy Expo SA	Promouvoir le développement économique dans le canton de Fribourg et à cet effet d'entretenir et de développer un centre d'expositions et de conférences situé sur le territoire de la commune de Granges-Paccot, en le mettant à disposition à une société d'exploitation par contrat de location (cf. statuts pour but complet).	40	CHF 3'000.00

## 11.7.3 Tableau des garanties (art. 18 let.e FLCo &amp; art. 16 OFCo)

**TABLEAU DES GARANTIES 2025 (art. 18 let.e FLCo & art. 16 OFCo)**

Associations de communes	Etat au 31.12.2024	Etat au 31.12.2025
Cycle d'orientation de Sarine-campagne et du Haut Lac français	356'423.00	532'889.00
Réseau Santé de la Sarine	210'537.40	282'997.70
ARCOS	330.90	157.45
Association pour l'épuration de la Glâne et de la Neirigue (AEGN)	155'439.00	143'489.00
<b>Total</b>	<b>722'730.30</b>	<b>959'533.15</b>

## 11.8 Indicateurs financiers

## 11.8.1 10.81 Taux d'endettement net

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET		Variation / 2024
Capitaux de tiers	20	5'480'878.90
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales		959'533.15
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	976'241.85
Patrimoine financier	- 10	3'809'610.11
<b>= Dette nette</b>		<b>1'654'560.09</b>
<b>Revenus fiscaux</b>	40	<b>2'861'875.45</b>
<b>TAUX D'ENDETTEMENT NET</b>		<b>57.81%</b>

(Dette nette / Revenus fiscaux)

**Remarques:**

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

**Valeurs indicatives:**

< 100% bon / 100% – 150% suffisant / 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

## 11.8.2 Degré d'autofinancement

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			Variation / 2024
Solde du compte de résultats		100'932.18	
Amortissement du PA	+ 33	267'309.50	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	235'310.24	attribution fin. Équilibre comptes EP- EU
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	43'690.89	PC +prlvt maintien valeur
Réévaluations emprunts PA	+ 364		
Réévaluations participations PA	+ 365		
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366		
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	84'350.00	amort taxes raccordement enc.
Amortissements supplémentaires	+ 383		
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387		
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Attributions au capital propre	+ 389		
Prélèvements sur le capital propre	- 489	7'824.80	Réserve réévaluation MCH2
Réévaluations PA	- 4490		
<b>= Autofinancement</b>		<b>467'686.23</b>	<b>469'645.03</b>
Immobilisations corporelles	50	417'615.10	tout investissement
Investissements pour le compte de tiers	+ 51		
Immobilisations incorporelles	+ 52		
Prêts	+ 54		
Participations et capital social	+ 55		
Propres subventions d'investissements	+ 56		
Investissements extraordinaires	+ 58	50'095.30	
<b>= Investissements bruts</b>		<b>467'710.40</b>	<b>- 741'006.80</b>
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	60		
Remboursements	+ 61		
Vente d'immobilisations incorporelles	+ 62		
Subventions d'investissements acquises	+ 63	30'123.25	
Remboursement de prêts	+ 64		
Transfert de participations	+ 65		
Remboursement de propres subventions d'investissement	+ 66		
Recettes d'investissement extraordinaires	+ 68		
<b>= Recettes d'investissement</b>		<b>30'123.25</b>	<b>- 152'760.35</b>
Investissements bruts		467'710.40	
Recettes d'investissement	-	30'123.25	

<b>=Investissements nets</b>	<b>437'587.15</b>	- 588'246.45
<b>DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>106.88%</b>	107.07%

(Autofinancement / Investissements nets)

**Valeurs indicatives:**

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

**Haute conjoncture :> 100%** / Cas normal : 80 -100% / Récession : 50 – 80%

**Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.**

### 11.8.3 Part des charges d'intérêts

#### 3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS Variation / 2024

Charges d'intérêt	340	60'813.58	
Revenus des intérêts	- 440	28'806.42	
<b>= Charges d'intérêts net</b>		<b>32'007.16</b>	- 15'917.76

Revenus fiscaux	40	2'861'875.45	
Patentes et concessions	+ 41		
Taxes	+ 42	805'288.31	
Revenus divers	+ 43		
Revenus financiers	+ 44	150'287.33	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	43'690.89	
Revenus de transfert	+ 46	1'688'856.58	
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80	
<b>= Revenus courants</b>		<b>5'557'823.36</b>	639'825.25

#### **PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS** **0.58%** - 0.40%

(Charges d'intérêts net / Revenus courants)

**Valeurs indicatives:**

**0% – 4% bon** / 4% – 9% suffisant > 9% mauvais

**Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée**

## 11.8.4 Dette brute par rapport aux revenus

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			Variation / 2024
Engagements courants	200	341'225.34	
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	959'533.15	
Engagements financiers à court terme	+ 201		
Instruments financiers dérivés	- 2016		
Engagements financiers à long terme	+ 206	4'590'411.85	
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	976'241.85	
<b>= Dette brute</b>		<b>4'914'928.49</b>	<b>- 49'621.43</b>
Revenus fiscaux	40	2'861'875.45	
Patentes et concessions	+ 41		
Taxes	+ 42	805'288.31	
Revenus divers	+ 43		
Revenus financiers	+ 44	150'287.33	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	43'690.89	
Revenus de transfert	+ 46	1'688'856.58	
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80	
<b>= Revenus courants</b>		<b>5'557'823.36</b>	<b>639'825.25</b>
<b>DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS</b>		<b>88.43%</b>	<b>- 12.51%</b>

(Dette brute / revenus courants)

**Valeurs indicatives:**

&lt; 50% très bon

**50% – 100% bon à moyen**

100% – 150% moyen

150% – 200% mauvais

&gt; 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

## 11.8.5 Proportion des investissements

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS		Variation / 2024
Immobilisations corporelles	50	417'615.10
Investissements pour le compte de tiers	+ 51	
Immobilisations incorporelles	+ 52	
Prêts	+ 54	
Participations et capital social	+ 55	
Propres subventions d'investissements	+ 56	
Investissements extraordinaires	+ 58	50'095.30
<b>= Investissements bruts</b>		<b>467'710.40</b>
		- 741'006.80
Charges de personnel	30	897'674.80
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+ 31	1'530'756.25
Réévaluations sur créances	- 3180	
Charges financières	+ 34	78'296.06
Réévaluations, immobilisations PF	- 344	
Charges de transfert	+ 36	2'447'544.33
Réévaluations, emprunts PA	- 364	
Réévaluations, participations PA	- 365	
Amortissements, subventions d'investissements	- 366	
Charges de personnel extraordinaires	+ 380	
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+ 381	
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+ 3840	
Charges de transfert extraordinaires	+ 386	
<b>= Dépenses courantes</b>		<b>4'954'271.44</b>
		549'961.09
Dépenses courantes		4'954'271.44
Investissements bruts	+	467'710.40
<b>Dépenses totales</b>		<b>5'421'981.84</b>
		- 191'045.71
<b>PROPORTION DES INVESTISSEMENTS</b>		<b>8.63%</b>
(Investissements bruts / Dépenses totales)		- 12.91%

## Valeurs indicatives:

## &lt; 10% effort d'investissement faible

10% – 20% effort d'investissement moyen à élevé

20% – 30% effort d'investissement élevé / &gt; 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

## 11.8.6 Part du service de la dette

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE		Variation / 2024
Charges d'intérêts	340	60'813.58
Revenus des intérêts	- 440	28'806.42
Amortissements du patrimoine administratif	+ 33	267'309.50
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+ 364	
Réévaluations participations patrimoine administratif	+ 365	
Amortissements subventions d'investissements	+ 366	
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	- 466	84'350.00
<b>= Service de la dette</b>		<b>214'966.66</b>
		<b>15'821.74</b>
Revenus fiscaux	40	2'861'875.45
Patentes et concessions	+ 41	
Taxes	+ 42	805'288.31
Revenus divers	+ 43	
Revenus financiers	+ 44	150'287.33
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	43'690.89
Revenus de transfert	+ 46	1'688'856.58
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487	
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80
<b>= Revenus courants</b>		<b>5'557'823.36</b>
		<b>639'825.25</b>
<b>PART DU SERVICE DE LA DETTE</b>		<b>3.87%</b>
(Service de la dette / Revenus courants)		<b>- 0.18%</b>

## Valeurs indicatives:

**< 5% charge faible**

5% – 15% charge acceptable

&gt; 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

## 11.8.7 Dette nette par habitant

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS			Variation / 2024
Capitaux de tiers	20	5'480'878.90	
Part de la commune aux dettes des associations intercommunales	+	959'533.15	
Subventions d'investissements inscrites au passif	- 2068	976'241.85	
Patrimoine financier	- 10	3'809'610.11	
<b>= Dette nette</b>		<b>1'654'560.09</b>	<b>266'576.62</b>
Population résidente permanente		<b>840.00</b>	<b>36</b>
<b>DETTE NETTE PAR HABITANT</b>		<b>1'969.71</b>	<b>243.37</b>
(Dette nette / Population résidente permanente)			
<i>avec une population inchangée / année précédente</i>		<b>2'057.91</b>	

**Valeurs indicatives:**

&lt; 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

**1'001 – 2'500 CHF endettement moyen**

2'501 – 5'000 CHF endettement important

&gt; 5'000 CHF endettement très important

**Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.**

## 11.8.8 Taux d'autofinancement

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT			Variation / 2024
Solde du compte de résultats		100'932.18	
Amortissement du PA	+ 33	267'309.50	
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+ 35	235'310.24	603'551.92
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	- 45	43'690.89	
Réévaluations emprunts PA	+ 364		
Réévaluations participations PA	+ 365		
Amortissements des subventions d'investissements	+ 366		
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	- 466	84'350.00	
Amortissements supplémentaires	+ 383		
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+ 387		
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Attributions au capital propre	+ 389		
Prélèvements sur le capital propre	- 489	7'824.80	135'865.69
Réévaluations PA	- 4490		
<b>= Autofinancement</b>		<b>467'686.23</b>	<b>469'645.03</b>
Revenus fiscaux	40	2'861'875.45	
Patentes et concessions	+ 41		
Taxes	+ 42	805'288.31	
Revenus divers	+ 43		
Revenus financiers	+ 44	150'287.33	
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ 45	43'690.89	
Revenus de transfert	+ 46	1'688'856.58	
Revenus extraordinaires	+ 48	7'824.80	
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	- 487		
Prélèvement sur le capital propre	- 489	7'824.80	
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+ 4895	7'824.80	
<b>= Revenus courants</b>		<b>5'557'823.36</b>	<b>639'825.25</b>
<b>TAUX D'AUTOFINANCEMENT</b>		<b>8.41%</b>	<b>8.45%</b>
(Autofinancement / Revenus courants)			
<b>Valeurs indicatives:</b>			
> 20% bon / 10% – 20% moyen / < 10% mauvais			
<b>Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.</b>			

## 12. Et plein d'autres tâches encore.....

Pour le Conseil communal, hormis la gestion des tâches régulières nécessaires au bon fonctionnement de la commune, et au suivi des investissements, des demandes, des tâches ou informations particulières nous sont parvenues en 2025 :

- Toujours s'adapter aux nouveaux outils informatiques, lire de nombreux documents, directives, règlements, lois etc... En 2025, par exemple, plusieurs séances d'information ont eu lieu en lien avec la mise en application de la Loi sur la Protection des données (LPrD). Particulièrement exigeante, elle fera l'objet d'un mandat donné à une société spécialiste du domaine, afin de soutenir l'administration et le Conseil communal pour la mise en pratique.
- Régler de nombreux détails, qui bien que paraissant menus, permettent d'améliorer et d'avancer dans un fonctionnement pragmatique, parlementer afin de trouver des solutions, des compromis parfois...
- Participer à de nombreuses séances intercommunales, que ce soit au niveau du district, ou du canton.
- Participation à différentes séances organisées dans le cadre du Plan directeur cantonal, et du plan directeur de la Sarine.
- De nombreuses mises en consultation d'avant-projets de lois, de règlements divers, sont adressées au Conseil communal. Il est soutenu pour y répondre, et confirmer son préavis, par les prises de position de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).
- Régulièrement, le Conseil communal doit préavisier le renouvellement des patentes existantes sur le territoire communal, vérifier que les contrôles des installations de citernes à mazout, connexions au réseau d'eau communale différenciées des sources, par exemple, respectent les prescriptions cantonales et fédérales.
- Gestion du personnel, tant fixe qu'auxiliaire.
- Réfléchir à l'avenir, pas seulement avec une vision à très court terme mais si possible, plus loin encore.

## 13. Conclusion

Ce rapport de gestion participe à la clôture de la législature 2021-2026. Nous avons pu constater à la recherche de potentiels candidats pour la suivante 2026-2031, que le travail généré pour la gestion d'une commune fait souvent peur, tant en termes de volume des tâches, du temps à y consacrer, que de compétences. Oui, il ne faut pas le cacher : gérer une commune représente un travail considérable, et contrairement à ce que nombreux citoyens pensent, le Conseil communal d'une petite commune, n'a guère de marge de manœuvre, tant financière que juridique. Toutes les décisions doivent être formalisées selon des procédures bien définies, et surtout répondre à un cadre juridique très strict.

Toutefois, c'est là qu'il est possible d'y découvrir de nombreuses tâches parfois insoupçonnées au bon fonctionnement de cette gestion. Concernant les compétences, si actuellement, celles de l'utilisation de base de l'informatique devient obligatoire, toutes les autres s'apprennent au fur et à mesure des séances et semaines.

Le Conseil communal d'Autigny, s'est tenu ces dernières années à observer une ligne d'équité en tout domaine, même si parfois les apparences paraissent trompeuses. Dans ce cas, c'est que les conditions particulières, qui ne peuvent être divulguées à tout un chacun, sont aussi différentes. Nul doute, que le nouveau Conseil communal gardera cette ligne.

Ce rapport de gestion, reste d'abord une présentation de la Commune et de ses différents interlocuteurs, ou partenaires. Ainsi, vous y trouvez différents éléments financiers et annexes sur l'activité du Conseil communal.

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir vous rencontrer, lors de notre prochaine assemblée du 20 avril 2026. C'est dès cette occasion, que la passation au nouveau Conseil communal pourra commencer, et que vous pourrez, vous citoyens, apprendre à connaître et vos nouveaux élus. Un contact plus personnel de vive voix pourra s'établir, sûrement plus constructif et enrichissant, que des écrits.

A bientôt, le plaisir de vous retrouver donc nombreux à cette dernière occasion !